

7.5



M7.50

NATIONAL Monotype 7.50m

Du 10 au 13 Juillet 2019

Organisée par la Société Nautique de La Trinité sur Mer

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers.
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. Les règles de classe.
- 1.6. Le propriétaire ou le skipper est responsable de la conformité de son bateau vis-à-vis des règles d'armement et de sécurité prescrites par les lois, décrets et règlements de l'Administration de pavillon national du bateau.

2 PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux **Monotype 7.50m**.
- 3.1.1 Tous les bateaux devront être en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 1^{ère} - 2^{ème} - 3^{ème} et 4^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire que vous pouvez trouver sur le site internet www.snt-voile.org et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis. Les inscriptions peuvent également se faire en ligne sur ce site internet.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.

- 3.4** Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

L'épreuve est ouverte aux Monotypes 7.50m en règle avec leur autorité nationale. Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière à moins de 6 milles d'un abri.

4 DROIT A PAYER

a) Les frais de participation sont les suivants :

- frais d'inscription : **160 €**
- Frais de mise à l'eau (effectuée par des personnes habilitées par la SNT) : 34 €
- Frais de mise à terre (effectuée par des personnes habilitées par la SNT) : 34 €
- Matage ou Démâtage : 28.75 € par opération (les matages et démâtages doivent être effectués par les services du port, sur rendez-vous à la capitainerie 02 97 55 71 49 ou trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr)

Les tarifs des manutentions sont valables du 9 au 13 juillet 2019.

5 PROGRAMME

Mercredi 10 juillet 2019 :

- Mise à l'eau à partir de 16h00

Jeudi 11 juillet 2019 :

- 09H00 à 12h00 : Accueil des équipages à la SNT : Confirmation des inscriptions - Vérification des licences FFV avec visa médical - Remise des Instructions et flammes de Course - mise à l'eau des bateaux de 9h00 à 11h15.
- 11h30 - 12h00 : Briefing à la SNT
- 14H00 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre

Vendredi 12 juillet 2019 :

- 12h00 : évènement M750
- à partir de 14H00 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre

Samedi 13 juillet 2019 :

- à partir de 14H00 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre
- Plus de signal d'avertissement après 17h00
- 20H00 : Dîner et Remise des Prix (lieu à préciser)

Dimanche 14 juillet 2018 :

Mise à terre jusqu'à 12h00

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront distribuées à chaque skipper une fois toutes les formalités d'inscription complétées.

7 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont des parcours construits ou côtiers, avec possibilité de modification de la ligne d'arrivée "retour au port" par l'envoi du pavillon "Golf".

8 SYSTEME DE PENALITE

- 8.1** La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 8.2** Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la Partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 8.3** Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

9 CLASSEMENT

- Le classement général sera effectué en retirant le plus mauvais score si 4 courses ou plus sont courues et validées.
- L'épreuve sera validée si au moins trois courses sont courues et validées.

10 ACCUEIL DES BATEAUX

Les concurrents pourront bénéficier de places de port gratuites du **9 juillet au 14 juillet**. Pour une réservation avant ou après ces dates, contacter directement le Port de Plaisance :

02 97 55 71 49 ou trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr

En dehors de ces périodes, le tarif public sera appliqué.

11 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU (DP)

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12 COMMUNICATION RADIO (DP)

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13 PRIX

Des prix seront distribués au vainqueur de chaque classement.

14 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Secrétariat SNT : 02 97 55 73 48

accueil@snt-voile.org

Office du Tourisme : 02 97 55 72 21

tourisme@ot-trinite-sur-mer.fr

Port de plaisance : 02 97 55 71 49

trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr